

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjointes – Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY Conseillers.

Excusés : Mmes M. Gérard SCHARPF, Jean-Pierre FIGINI, René BEHRA

Procurations :

M. Gérard SCHARPF à M. Jean-Michel VILLAUME

M. Jean-Pierre FIGINI à M. Gilles LAZAR

M. René BEHRA à M. Yves MERA



Le Maire ouvre la séance en invitant l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la précédente séance, ce dernier ne donnant lieu à aucune observation.

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer ensuite aux Elus, l'installation d'un équipement audio-visuel qui offrira l'avantage de mieux animer les séances de présentation, évitant que lors du budget l'Assemblée continue à se déplacer au Centre Socioculturel Simone Signoret.

Le Député-Maire poursuit par la présentation générale et politique du budget de l'année 2012, en effectuant la déclaration suivante :

*« Le budget primitif que je soumetts aujourd'hui au vote de l'assemblée municipale se veut être **volontariste, ambitieux** mais néanmoins **rigoureux**. Equilibré **sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale**, il permettra en outre d'honorer les engagements pris en terme d'**investissements structurants** avec **6 785 000 €** affichés en section d'investissement.*

*L'année 2012 s'annonce donc comme particulièrement **exceptionnelle**.*

***Trois programmes** viennent étoffer la **panoplie des services publics et de proximité** de la ville centre du Pays d'Héricourt.*

De par leur valeur, ils dominent la programmation budgétaire :

- *Achèvement des travaux **d'aménagement de l'Ecole de musique** et de la **Maison des associations** → **1 955 000 €***
- *Création de la **salle d'arts martiaux** et requalification de la **Halle des sports Marcel Cerdan** → **1 543 000 €***
- ***La Cavalerie** → **1 087 000 €***

*A elles trois, ces opérations représentent **67 % des crédits budgétaires** que la Ville d'Héricourt entend injecter en 2012 dans le système économique en direction principalement des **entreprises du bâtiment et des travaux publics**.*

*Parallèlement, la Région Franche-Comté édifiera à proximité du Lycée, le bâtiment qui abritera le **Pôle Energie***

*Conformément aux orientations présentées lors de la séance du 24 Février, des choix ont été opérés quant aux priorités à donner aux autres projets d'investissement. Néanmoins, on peut se réjouir que la plupart des **suggestions** aient pu être **prises en compte** dans le budget principal 2012.*

*C'est ainsi que le **programme de voirie** qui intègre la **signalisation routière**, le **mobilier urbain** ou encore les **plantations**, enregistre un crédit nouveau de **489 500 €**, non compte tenu de la **3^{ème} tranche de travaux de la Grande Rue à Bussurel** engagée à hauteur de **430 000 €**.*

*A noter que l'**aménagement de la Rue de Verlans à Byans** concernera en 2012 les seuls travaux d'**assainissement et d'eau potable**, la dépense étant donc inscrite au budget annexe de l'assainissement.*

***107 000 €** sont injectés dans les **équipements divers** pour, à titre d'exemple, la remise en état du **parcours Vita**, l'équipement du **skate park** ou encore la construction d'un **chalet** destiné aux **chasseurs** de la commune associée de Bussurel.*

***L'entretien des bâtiments scolaires et communaux** n'est pas en reste avec **241 000 €** de travaux nouveaux même si nous avons décidé de réduire quelque peu les interventions dans cette direction.*

Les besoins exprimés en termes de mobiliers, matériels ou autres **équipements techniques** sont dans leur majorité satisfaits.

La **politique de logements** se poursuit par les nouveaux lotissements au lieu-dit La Craie pour lesquels la Ville cède à la Socad, l'aménageur, les 13 hectares de terrains nécessaires.

LES ORIGINES DE LA RESSOURCE

Les trois opérations phares de ce budget bénéficient chacune d'un **taux de subvention voisin de 50 %** sur le hors taxes.

Tout confondu, le chapitre des **subventions pour investissement** représente **1 874 500 € de recettes**, consenties par l'Etat, la Région, le Département ou encore la **Communauté de Communes du Pays d'Héricourt**. Il faut y ajouter **568 238 €** au titre des **restes à réaliser** 2011.

Les **dotations reçues**, cumulées au report de l'excédent 2011, représentent **3 406 572 €**, consacrés en priorité à la couverture du déficit 2011 de la section d'investissement.

Les **cessions foncières** (Maison forestière, école de musique, terrains) s'établissent à **920 000 €**

La **marge d'épargne brute** dégagée en section de fonctionnement nous apporte **2 242 727 €** dont 1 092 000 € doivent servir à rembourser la dette en capital.

Afin de satisfaire au besoin d'équilibre, il est prévu de faire appel à l'**emprunt** à hauteur de **2 487 088 €** pour couvrir les 11 499 125 € de dépenses totales d'investissement, dont 10 % concernent des restes à réaliser.

La **section de fonctionnement** se caractérise une fois encore par le souci de **rigueur budgétaire** et de **maîtrise des frais de personnel**. Les charges liées aux compétences transférées à la Communauté de Communes viennent alléger les frais généraux et la masse salariale pour la Médiathèque, la subvention du Centre Communal d'Action Sociale pour la Petite enfance.

Les **subventions en direction des associations** sont reconduites à même niveau.

Les **charges financières** liées à la dette anticipent les nouveaux emprunts que nous devons contracter en 2012. Elles restent d'un niveau particulièrement correct avec un taux d'intérêt moyen constaté au 31/12/2011 de **2.38 %** et une capacité de désendettement appréciée par rapport aux recettes de l'ordre de 3 années

Du côté des **recettes**, nous n'avons pas été destinataires de toutes les notifications d'Etat, néanmoins, la **Dotations Globales de Fonctionnement** reste à un niveau stable avec une **perte en valeur de seulement 4 000 €**. La **Dotations de Solidarité Urbaine** devrait être en **hausse de 4 à 4.7 %** et le nouveau **fonds de péréquation intercommunal et communal** devrait nous apporter une recette nouvelle de **30 000 €** pour sa première année d'application avec une montée en puissance jusqu'en 2016

L'**attribution de compensation de taxe professionnelle** versée par la Communauté de Communes est réduite du coût de la charge nette du service Petite enfance transféré.

La dotation des **charges de centralité culturelles** disparaît en contrepartie du transfert de la Médiathèque.

La **politique fiscale** reste un aspect essentiel du vote du budget, et il a été choisi comme postulat de **ne pas augmenter les taux d'imposition** des trois taxes directes locales en 2012. La majorité municipale entend ainsi prendre en compte les difficultés rencontrées actuellement par un pouvoir d'achat des ménages largement dégradé.

Cette volonté forte qui consiste à **contenir l'impôt ménage** sera reconduite en 2013. Alors que nous travaillons actuellement avec la CCPH sur la mise en place d'un **pacte financier et fiscal**, l'objectif de la Ville d'Héricourt est d'arriver à réduire l'an prochain le taux d'imposition du foncier bâti. »

Au fil de sa déclaration, **le Maire** fait remarquer au regard des investissements exceptionnels, qu'une collectivité qui n'investit plus est une collectivité qui recule. Les investissements locaux contribuent à la relance de l'économie dans le bâtiment et les travaux publics, sachant qu'en 2011 il y a eu 52 milliards de travaux enregistrés sur le territoire national, initiés par les collectivités territoriales.

L'exposé du Maire étant effectué, **Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances**, présente la structuration financière du budget, laquelle au titre des opérations réelles, s'équilibre à **19 543 625€**. **L'Adjointe aux Finances** détaille les chapitres de la section de fonctionnement, les dépenses étant en retrait de 3,16% par rapport à l'an passé, sachant que cette baisse est due essentiellement au transfert des compétences de la Médiathèque et de la Maison de l'Enfant à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Le même phénomène est constaté en recettes de fonctionnement, puisque la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ne verse plus la dotation aux charges de centralité

culturelles de 253 000€ et réduit notre attribution de compensation de taxe professionnelle de 76 000€ correspondant à la charge nette de la Maison de l'Enfant.

Sur ce point, **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer que la CCPH supporte un différentiel de 110 000€ lorsqu'on fait la contraction entre la charge nette transférée pour la Médiathèque et la dotation aux charges de centralité qui n'est plus versée.

Martine PEQUIGNOT commente ensuite le visuel consacré à la répartition des dépenses par grandes fonctions, la même information étant donnée en ce qui concerne la répartition des charges de personnel.

Les points essentiels du budget répartis par domaines de compétences, sont ensuite présentés par chaque Adjoint ainsi que Monique RAPIN – Maire délégué de Bussurel. En l'absence de Gérard SCHARPF – Premier Adjoint, la partie travaux est exposée par le Député-Maire.

Au cours de l'exposé par les Adjoints, **Jean-Michel VILLAUME** intervient au niveau de la propreté des espaces publics afin que les administrés fassent preuve de plus de respect de ces espaces. Il précise d'ailleurs qu'un article dans le prochain magazine municipal traitera de cette question.

Il est en outre évoqué lors de la présentation par **Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable**, la candidature de la Ville à la 4^{ème} fleur au niveau du concours des villes et villages fleuris. Sur la question posée par **Patricia TOURDOT – Conseillère Municipale déléguée à la Santé**, quant au fleurissement du quartier de St Valbert et plus particulièrement du rond point, il lui est répondu que les crédits ont été prévus au budget pour la plantation d'arbres.

A l'issue de l'intervention de **Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales et Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, le Député-Maire** fait remarquer qu'une réflexion devra être menée quant aux compétences exercées par le CCAS, ceci d'autant que le suivi du Revenu Social d'Activité (RSA) incombe au Conseil Général. L'idée à terme d'un CCAS intercommunal n'est en outre pas à exclure. **Maryse GIROD** pour sa part, fait état des passages constants de personnes en difficultés difficilement quantifiables au moment où l'on parle de budget.

En invitant **Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education** à évoquer le budget de l'éducation, **Jean-Michel VILLAUME** fait remarquer combien a été apprécié la qualité du carnaval qui s'est déroulé récemment et adresse ses félicitations notamment au personnel du centre social Simone Signoret. La présentation de Mme VARESCHARD effectuée, le Maire s'arrête plus particulièrement sur les coûts consacrés aux transports scolaires, lesquels méritent d'être étudiés de manière très approfondie en vue d'une réduction et la modification des horaires d'entrée et de sortie des écoles n'est pas à écarter.

La présentation des projets relevant de la compétence de l'urbanisme par **Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité**, fait l'objet de la question suivante de la part de **Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition** : « *Combien a coûté l'aménagement de la fontaine du Savourot en totalité, avec l'achat et la démolition des deux maisons ?* »

Le Maire lui répond que l'ensemble des éléments financiers sera mis à sa disposition auprès du Directeur Général des Services. Sur ce programme d'aménagement, **Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture**, résidant à proximité de la zone des travaux, qualifie le chantier de « remarquable » compte tenu du fait que l'entreprise effectue les prestations en lien étroit avec la population, le Maire confirmant que les riverains n'ont pas eu à déposer de réclamations, la société s'étant adaptée aux contraintes de voisinage.

La présentation par les Adjoints effectuée, **Jean-Michel VILLAUME** invite les Elus à s'exprimer globalement sur **le budget qui a été construit sans augmentation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale**.

Yves MERA fait la déclaration suivante : « *Votre budget se présente comme un copié collé des précédents, inspiré par la même obsession des travaux confiés à des entreprises capitalistes extérieures. Le budget de fonctionnement est rogné une fois de plus, pour satisfaire à votre appétit du tape-à-l'oeuil à n'importe quel prix : 168.000€ pour aménager les abords de la fontaine du Savourot (à comparer aux 36.000€ consacrés à l'aide sociale et à la solidarité), sans compter l'achat ni la démolition des maisons que vous avez détruites, et pas un sou de subvention obtenue venant en compensation, alors que vous pleurez les aides au patrimoine héricourtois, au fort du Mont Vaudois comme à la Tour du*

*Château, c'est un peu fort. Trop, c'est trop ! Vous allez finir par transformer Héricourt en Versailles ! Et comme je l'avais exprimé ici même, au dernier conseil municipal, l'accalmie sur le plan des emprunts cesse maintenant, car les élections approchent et l'emprunt vous permet de reporter le financement de vos travaux pharaoniques sur vos successeurs, qui n'auront plus qu'une marge de manœuvre limitée (Merci pour eux !). Je vous rappelle que l'emprunt n'est rien d'autre qu'un impôt reporté... Donc, les impôts augmenteront, ne prétendez pas le contraire. Vous ignorez la crise, et vous plumez les citoyens, qui se retrouvent seuls à la subir. Dans ces conditions, pourquoi réclamer avec vos amis des augmentations de salaires, si c'est pour mettre la main sur ces augmentations par de nouveaux impôts d'Etat ? Cela ne profite qu'à une République de plus en plus accapareuse, au détriment du pouvoir d'achat des ménages, de l'emploi, de la consommation, et donc de la croissance, dont vous savez qu'elle est négative depuis 50 ans, puisque le taux de croissance reste en permanence en dessous du taux de l'inflation. En euros constants, nous sommes depuis 50 ans en récession ! En 50 ans, le pouvoir d'achat aura baissé de plus de 30% pour les ménages. Etonnez-vous ensuite que les commerces souffrent, que la production ne décolle toujours pas, et que les électeurs soient moroses et s'abstiennent en masse de voter, quand les candidats républicains leur servent tous la même soupe à la grimace : Donne-moi ta montre, je te donnerai l'heure ! Il manque à la France un Roi indépendant des lobbies et des partis qui ne représentent qu'eux-mêmes, pour moraliser une vie politique aujourd'hui livrée à elle-même. Ainsi, les économies réalisées sur la masse salariale des employés municipaux après le transfert de plusieurs postes à la CCPH depuis le 1^{er} janvier 2012, sont-elles entièrement basculées à la section grands-travaux de votre budget. Bien entendu, il faut s'attendre à ce que la CCPH augmente sa part dans les impôts locaux, pour faire fonctionner les activités transférées de la Ville à la CCPH. Et vous nous annoncez triomphalement que les impôts locaux de la Ville n'augmentent pas cette année... mais ils devraient diminuer en valeur absolue, du fait de la cession à la CCPH de pans entiers du patrimoine immobilier communal et des activités sociales qui s'y déroulent. Je constate qu'ils ne diminuent pas, de manière totalement injustifiée. Mesdames et Messieurs les républicains, **RENDEZ AU PEUPLE L'ARGENT QUE VOUS PERCEVEZ EN TROP**, et la prospérité reviendra ».*

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, au nom du Groupe Communiste, déclare en réponse à Yves MERA, « Héricourt n'est pas Versailles, d'autant qu'il n'y a pas de roi ». Il se demande si les élus de l'UMP se retrouvent dans les propos tenus par M. MERA. **L'Adjoint à la Citoyenneté** estime pour sa part que le budget 2012 ne laisse personne de côté, et que grâce aux investissements, du travail est donné et de la richesse créée. Sur les frais de personnel constatés en baisse, Gilles LAZAR déclare que des efforts ont été faits sachant que la limite est à présent atteinte. Il déplore la situation des plus démunis qui malheureusement accèdent à peu de services, tout en remerciant l'action menée par le CCAS en direction de cette partie de la population. Il conclut ses propos par un vote « des deux mains » du budget, rappelant la stagnation de la fiscalité directe locale.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energie Renouvelables, entame ses propos par un remerciement aux services ayant contribué à l'élaboration du budget. Elle rappelle les trois objectifs qualifiant le budget de « rigoureux, volontariste et ambitieux » et insiste enfin sur le fait que les promesses à Héricourt ont été tenues à l'inverse de l'Etat et clôt son propos en déclarant un vote unanime des Verts.

Fernand BURKHALTER, déclare que déjà à l'occasion des orientations budgétaires le souci de ne pas augmenter les impôts locaux avait été évoqué, compte tenu de l'affaiblissement de la croissance. Cette orientation vise aussi la CCPH qu'il préside, structure qui ne majorera pas les impôts sur les ménages sous réserve toutefois que les dotations de l'Etat ne subissent pas une baisse exagérée. En réponse aux propos de Yves MERA qui juge que notre croissance est négative depuis 50 ans, **L'Adjoint à l'Urbanisme** dénonce cette affirmation, estimant que la croissance existe même si elle est moins importante actuellement avec la crise. Néanmoins, le troisième pôle de l'Aire Urbaine continue d'être sur une voie de progrès.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition, questionne : « Vous aviez parlé de réaliser cette année l'aire des gens du voyage. Or, cette nécessité n'est toujours pas inscrite dans votre nouveau budget. Pourquoi ? »

Le Maire répond qu'aucun crédit n'a été inscrit en 2012 du fait que le projet est lié à l'installation et l'aménagement du Super U. La zone commerciale conditionne en effet la création de la nouvelle voie retournement qui devait libérer le secteur de l'ancienne guinguette. Il fait remarquer que si cette situation devait perdurer, nous serions dans l'obligation d'envisager un aménagement provisoire.

Le débat étant clos, **Jean-Michel VILLAUME** invite au vote, lequel recueille l'unanimité compte tenu du vote abstentionniste des trois membres de l'Opposition. **Le Député-Maire** remercie les trois partenaires de la Majorité Municipale pour leur vote de confiance.

* * * * *

Concernant les budgets annexes présentés par Martine PEQUIGNOT, ces derniers sont votés à l'unanimité tant pour le bois, l'eau que l'assainissement. **Le Maire** rappelle aux Elus la liste des délibérations qui seront rattachées au vote du budget primitif dont le détail figure dans le document qui leur a été remis.

* * * * *

L'Assemblée est ensuite invitée à délibérer sur **l'attribution des subventions en direction des associations locales.** **Martine PEQUIGNOT** présente la répartition des subventions qui n'entrent pas dans les domaines de l'animation, du sport ou encore de la culture. Il s'agit principalement des subventions en direction du Comité des Œuvres Sociales du Personnel, des cotisations aux formations d'Elus. Globalement, les crédits sont reconduits, comme l'avait annoncé le Maire.

Patrick PLAISANCE évoque les subventions en direction des associations culturelles : l'aide apportée à l'Harmonie Municipale est augmentée d'un crédit de 255€ pour sa participation au concours national. Quant aux partenaires de la saison culturelle, l'accompagnement municipal est de même niveau qu'en 2011.

Gilles LAZAR développe la répartition par l'Office Municipal des Sports et la Commission Municipale aux associations sportives. Des changements sont intervenus dans les enveloppes individuelles, toutefois le crédit global reste à 50€ près le même que celui consacré l'an dernier.

Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée au Forum des Associations, fait état pour les autres structures d'intérêt local, d'une reconduction à même hauteur des subventions, sachant toutefois qu'une aide exceptionnelle de 300€ est accordée à la FNACA pour l'achat d'un drapeau d'une valeur voisine de 1 000€. Le crédit individuel accordé aux associations d'anciens combattants est arrondi à 60€ contre 57€ en 2011.

Rémy BANET déclare « *M. le Maire, mes chers collègues, je me suis penché depuis quelques années sur vos subventions. Certaines associations venaient chercher leur aumône en Mairie, sans participer à la vie de la cité. Aujourd'hui c'est carré, c'est clair et les dossiers sont fournis en temps et en heure.* »

Yves MERA demande à ce que la subvention municipale au groupe d'opposition soit reversée en totalité au CCAS, pour les secours d'urgence et la solidarité sociale.

Le Maire confirme qu'il en est pris bonne note.
Ce rapport recueille l'unanimité.

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, **Claude STEVENOT** évoque la nécessité de **réaliser un réseau d'assainissement pluvial sur le secteur de Byans, préalablement à toute intervention visant à requalifier la rue proprement dite.** Il rappelle la nécessité de créer un réseau séparatif et la présence d'une conduite d'eau vétuste qui justifie que celle-ci soit remplacée à l'initiative du Syndicat des Eaux du Vernoy, compétent en la matière. Pour faire avancer le dossier avec le Syndicat des Eaux, il est proposé que la Ville prenne en charge 50% du remplacement de ladite conduite.

Quant au nouveau réseau d'assainissement dont le coût est d'environ 165 000€ HT, une demande de subvention sera présentée à l'Agence de l'Eau sur une base de 30%.

Le vote est unanime compte de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA), le Maire étant habilité à signer la convention avec le Syndicat des Eaux du Vernoy, sachant que 20 000€ ont été inscrits au budget à titre de participation aux travaux d'eau.

Patrick PAGLIA – Conseiller Municipale délégué aux Commerces et aux Animations, fait remarquer que si les travaux doivent se dérouler durant l'été, il y a lieu d'intégrer le fait que les Terrasses de l'Eté sont programmées le 07 juillet à Byans. Il en est pris bonne note.

* * * * *

Rappelant la réunion du **comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale** qui eu lieu le 16 mars dernier en présence du Sous-Préfet, **le Maire** évoque le plan de financement de toutes les actions

déclinées au titre de l'année 2012. Sur un budget de 298 960€, la Ville ou les autres prestataires recevront globalement 2/3 d'aides venant de l'Etat, du Fonds Social Européen, du Conseil Général de Haute-Saône ou encore de la Caisse d'Allocations Familiales. Le programme de Réussite Educative entre dans ce projet à hauteur de 119 000€ sur lequel l'Etat apporte 47 520€.

Mis au vote, ce plan de financement est approuvé à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit à propos de **la future zone d'habitat de « la craie » dont la mise en œuvre opérationnelle implique que la SOCAD, concessionnaire de cette opération, soit propriétaire des terrains de la Ville.** Recensement effectué, les parcelles concernées représentent 131 714 m² pouvant être vendues à la SOCAD selon l'estimation des Domaines, à savoir 5€/m² pour les emprises indicées en zone A et B et 1€ pour les autres. La transaction peut donc s'engager sur un prix global de 443 502€ HT, sachant toutefois que cette somme coïncide avec le déficit prévisionnel et global de l'opération sur la totalité des surfaces. De ce fait, elle sera affectée à la mise en place d'une avance de trésorerie au profit de la SOCAD, afin d'éviter que l'opération ne soit pénalisée par de lourds frais financiers. Le Maire est autorisé à la signature de l'acte notarié et de la convention devant intervenir avec la SOCAD.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Le Député-Maire reprend la parole pour proposer de **baptiser la rue qui irrigue la deuxième tranche de la ZAC des Guinottes.** Le lieu-dit ayant été retenu pour la première tranche, il est proposé d'intituler cette rue «**rue du Chêne Sec** ».

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Conformément aux engagements budgétaires intégrés dans le budget annexe de l'eau, il est prévu **d'engager une réflexion autour de la mise en place d'un schéma directeur de l'alimentation en eau.** Afin d'accompagner la réflexion qui sera menée par le cabinet qui aura été choisi par le Maire après la mise en concurrence, **il est proposé de retenir le groupe de pilotage qui avait été désigné lors du renouvellement du contrat d'affermage.** Le vote est unanime concernant cette proposition, sachant que Patrick PLAISANCE par suite de contraintes professionnelles est toutefois remplacé par Philippe BELMONT. Le comité de pilotage du schéma directeur d'alimentation en eau est donc composé des personnes suivantes : titulaires Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Rémy BANET – Suppléants Jean-Jacques JOLY, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Danielle BOURGON, Yves MERA.

* * * * *

Comme à l'accoutumée, les Elus prennent connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue de l'Assemblée. Ce point ne soulève pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** lève la séance à 19H30.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME